

CONSEIL SYNDICAL PETR SUD LOZERE

Date de convocation : 30/06/2026

Nombre d'élus en exercice : 24

Nombre de présents : 16

- **Dont titulaires : 11**
- **Dont suppléants : 5**

Nombre de votants : 12

- **Absentation :**
- **Contre :**
- **Pour : 11**

L'an deux mil vingt-six, 10 juillet à 14h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires CC CML : Pierre BONNET, Pierre-Emmanuel DAURTY, Philippe GIRAL, Frédéric GODEUX, Cécile URRUSTY

Les titulaires CC GCC : Damien ARMAND, Alain GERMANAUD, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Matthieu PASCUAL, Vincent PRATLONG

Les suppléants CC CML : Pierre COLSON, Antoine Vincent

Les suppléants CC GCC : Éric DESCOTTE, Daniel GIOVANNACCI, Jean-Luc MICHEL

EXCUSES :

Les titulaires : Aïdane OBRIST

Les suppléants : Claudie MARTIN, François ROUVEYROL

Secrétaire de séance : Cécile URRUSTY

DELIBERATION 2026-7-13

DELEGATION DE SIGNATURE AUX CO-PRESIDENTS DU GAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération concernant les délégations au président du PETR,
Vu la délibération de la structure porteuse –PETR Sud Lozère– instituant le GAL Sud Lozère en date du 09/04/2024,
Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 entre la Région Occitanie et le PETR Sud Lozère, structure porteuse du GAL Sud Lozère en date du 31 août 2024,
Vu le règlement intérieur du GAL adopté le 24 octobre 2024 en réunion de comité de programmation,
Vu le compte rendu du comité de programmation en date du 30 juin 2026 désignant les co-présidents,

Le président précise les éléments suivants :

Le PETR Sud Lozère porte le programme LEADER sur la période 2023-2027. Le Groupe d'Action Locale Sud Lozère est l'instance qui organise ce programme en fédérant les acteurs locaux.
A l'occasion du dernier comité de programmation en date du 30 juin 2026, et sur la base du règlement intérieur du GAL Sud Lozère, deux nouveaux co-présidents ont été élus pour garantir la bonne mise en



œuvre des décisions prises par le comité de programmation : il s'agit de Messieurs Frédéric GODEUX et Guillaume NAFFZGER.

Il est à noter que le président du PETR Sud Lozère reste responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Pour fluidifier la prise de décision, il peut déléguer aux co-présidents du GAL Sud Lozère tout ou partie des actes afférents à la mise en œuvre du programme Leader lors des séances de travail du GAL.

Il est proposé d'autoriser Vincent PRATLONG, président du PETR Sud Lozère de déléguer à Messieurs Frédéric GODEUX et Guillaume NAFFZGER la signature de tout acte lié à la programmation Leader.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AUTORISER le Président à déléguer à **Messieurs Frédéric GODEUX et Guillaume NAFFZGER** la signature des documents figurant pour la durée de programmation.

Fait à Florac,

Le président, Vincent PRATLONG

Le secrétaire de séance,